



Déroulement de la journée

POUR LES PÔLES NORD ET SUD DE 4 À 6 ANS			
8 h 30 - 9 h 30 ACCUEIL D'ARRIVÉE	9 h 30 - 12 h ACTIVITÉS SPORTIVES	12 h - 12 h 30 ACCUEIL DE DÉPART	
POUR LES POLES NORD, SUD ET EST DE 7 À 16 ANS			
8 h 30 - 9 h 30 ACCUEIL D'ARRIVÉE	9 h 30 - 12 h ACTIVITÉS SPORTIVES	12 h - 14 h REPAS ET TEMPS CALME	
14 h - 16 h 30 ACTIVITÉS SPORTIVES	16 h 30 - 17 h GOÛTER	17 h - 18 h ACCUEIL DE DÉPART	
POUR LE PÔLE PALAIS DES SPORTS DE 12 À 14 ANS			
13 h 30 - 14 h ACCUEIL D'ARRIVÉE	14 h - 17 h ACTIVITÉS SPORTIVES	17 h - 17 h 30 GOÛTER	17 h 30 - 18 h ACCUEIL DE DÉPART

Le repas et le goûter doivent être fournis par les parents. Une tenue de sport est indispensable.

La facturation

La facture est gérée par la Régie Monétique Centrale de la Mairie d'Orléans. Elle est envoyée le mois suivant le début des sections. Elle est le reflet de l'adhésion annuelle confirmée et doit être réglée, soit auprès d'une mairie de proximité ou directement auprès de l'Espace Famille.

Renseignements : 02 38 79 22 22

Moyens de paiement acceptés

Paiement en ligne, carte bancaire (uniquement auprès de l'Espace Famille), chèque bancaire, coupons sports, chèque vacances, espèces, tickets C.A.F.

Les tarifs

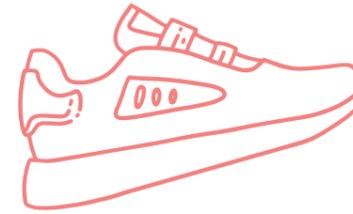
Disponibles sur www.orleans.fr (section Découvrir et sortir / Activités Sportives / École Municipale d'Initiation Sportive). Les tarifs sont établis en fonction du dernier quotient familial transmis par la famille dans son dossier administratif ou sur son compte en ligne.



2024

FICHE DE SOUHAITS

VACANCES D'ÉTÉ
du 8 juillet au 26 juillet
et du 12 août au 30 août



EMIS

École Municipale d'Initiation Sportive

4 > 16 ANS

MON COMPTE
MON RÉFLEXE
SERVICES EN LIGNE
WWW.ORLEANS.FR



L'École Municipale d'Initiation Sportive

propose des stages pendant les vacances scolaires

20
TERRE
DE JEUX
24

RENSEIGNEMENTS & COORDONNÉES

>> www.orleans.fr

MAIRIE D'ORLÉANS
DIRECTION DES SPORTS ET DES LOISIRS
École Municipale d'Initiation Sportive
45040 ORLÉANS CEDEX 9
02 38 79 29 91
emis-ovc@orleans-metropole.fr



#Orleans     

www.orleans.fr

 **Orléans
Mairie**

Ici, c'est Orléans !

EMIS

S'adresse aux enfants âgés de 4 à 16 ans (à la date du début du stage) pour leur permettre de découvrir et de s'initier à des activités sportives. L'objectif recherché par les éducateurs sportifs qui encadrent l'EMIS, repose avant tout sur l'acquisition d'une culture sportive alliant le plaisir de la pratique, l'approche sportive et ludique, les rencontres et les échanges entre jeunes.

PLUS D'INFORMATIONS

>> WWW.ORLEANS.FR

Section Découvrir et sortir / Activités Sportives / École Municipale d'Initiation Sportive

Du 8 juillet au 26 juillet et du 12 août au 30 août 2024

Les programmes des stages

sont définis par les éducateurs sportifs de la mairie d'Orléans.

>> Les fiches descriptives des stages sont disponibles sur www.orleans.fr (section Découvrir et sortir / Activités Sportives / École Municipale d'Initiation Sportive).

JUILLET

	DU 8 AU 12 JUILLET	DU 15 AU 19 JUILLET	DU 22 AU 26 JUILLET
4-6 ans*	PÔLE SPORTIF NORD ATELIERS AQUATIQUES	PÔLE SPORTIF NORD ATHLÉTISME & CIRQUE	PÔLE SPORTIF NORD GYMNASTIQUE
	PÔLE SPORTIF SUD ACTIVITÉS GYMNiques & MOTRICITÉ	PÔLE SPORTIF SUD JEUX COLLECTIFS	PÔLE SPORTIF SUD JEUX DE PRÉCISION
7-11 ans*	PÔLE SPORTIF NORD VÉLO OLYMPIQUE ¹	PÔLE SPORTIF NORD SPORTS C'OLYMPIQUES	PÔLE SPORTIF NORD RAQUETTES OLYMPIQUES
	PÔLE SPORTIF SUD VÉLO ¹	PÔLE SPORTIF SUD MULTISPORTS OLYMPIQUES	PÔLE SPORTIF SUD ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE
12-14 ans*	PALAIS DES SPORTS HIP-HOP	PALAIS DES SPORTS BASKET & SPORTS COLLECTIFS	PALAIS DES SPORTS ESCALADE
9-16 ans*	PÔLE SPORTIF EST ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET NAUTIQUES ²	PÔLE SPORTIF EST ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET NAUTIQUES ²	PÔLE SPORTIF EST ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET NAUTIQUES ²

AOÛT

	DU 12 AU 16 AOÛT	DU 19 AU 23 AOÛT	DU 26 AU 30 AOÛT
4-6 ans*	PÔLE SPORTIF NORD EXPLORATION AQUATIQUE & TAEKWONDO	PÔLE SPORTIF NORD ÉVEIL AQUATIQUE & BOXE	PÔLE SPORTIF NORD JEUX AQUATIQUES & LUTTE
	PÔLE SPORTIF SUD ACTIVITÉS GYMNiques	PÔLE SPORTIF SUD ACTIVITÉS ATHLÉTIQUES	PÔLE SPORTIF SUD JEUX DE BALLON
7-11 ans*	PÔLE SPORTIF NORD PARCOURS AQUATIQUE & TAEKWONDO	PÔLE SPORTIF NORD PARCOURS AQUATIQUE & BOXE	PÔLE SPORTIF NORD PARCOURS AQUATIQUE & LUTTE
	PÔLE SPORTIF SUD TIR À L'ARC	PÔLE SPORTIF SUD VÉLO ¹	PÔLE SPORTIF SUD SPORTS COLLECTIFS
12-14 ans*	PALAIS DES SPORTS ARTS MARTIAUX	PALAIS DES SPORTS PARKOUR	PALAIS DES SPORTS TIR À L'ARC
9-16 ans*	PÔLE SPORTIF EST ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET NAUTIQUES ²	PÔLE SPORTIF EST ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET NAUTIQUES ²	PÔLE SPORTIF EST ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE ET NAUTIQUES ²

* Révolus à la date de début de stage. ¹ Être autonome à vélo. Apporter casque et vélo en état de fonctionnement.

² Test d'aisance aquatique ou savoir-nager obligatoire.

Les besoins spécifiques

Les enfants avec des besoins spécifiques (liés à une particularité de santé, une situation de handicap ou autre) sont les bienvenus à l'École municipale d'initiation sportive. Le parent est invité à porter à la connaissance de la Direction des sports et des loisirs, les éléments spécifiques à l'accueil de l'enfant sur la fiche de souhaits ou sur le bulletin en ligne (moncompte.orleans-metropole.fr).

Un rendez-vous sera organisé avec les membres de l'équipe de l'EMIS pour définir conjointement les modalités d'accueil de l'enfant.

Les protocoles d'accueil des enfants

sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année en fonction du contexte sanitaire (COVID-19...), des conditions météorologiques (orages, canicule...) et de la disponibilité des équipements sportifs (entretien, travaux, manifestations...).

Une information est adressée à la famille par mail pour toute modification.

Les modalités d'inscription

Dépôt des dossiers (pour étude en commission d'attribution des places) :

>> du 7 mai au 17 mai 2024

Au-delà du 17 mai 2024 : demandes étudiées par ordre d'arrivée et places attribuées dans la limite des disponibilités.

DEMANDE D'INSCRIPTION RAPIDE SUR

MONCOMPTE.ORLEANS-METROPOLE.FR

Préparer son dossier

- La copie des vaccins de l'enfant (l'admission en collectivité d'enfants est subordonnée à la présentation du carnet de santé ou de tout autre document mentionné à l'article D. 3111-6 du CSP attestant du respect de l'obligation en matière de vaccination).
- La copie de l'attestation d'aisance aquatique ou le savoir-nager de l'enfant pour les activités nautiques.

+ SI LA DEMANDE N'EST PAS FAITE SUR LE COMPTE EN LIGNE :

- La fiche de souhaits EMIS dûment remplie disponible en Mairie, Mairies de Proximité, et auprès de référent relais de l'école.
- Le dossier administratif unique 2023-2024 accompagné de ses pièces justificatives.